

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 4 FÉVRIER 2020

DATE DE CONVOCATION :

31 JANVIER 2020

DATE D’AFFICHAGE :

31 JANVIER 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 28

Présents : 20

Votants : 21

L’an deux mille vingt, le quatre février à vingt heures trente minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Christian JONCHERAY, Francis BELLUAU, Alain GALLET, Jean-Claude BOULARD, Aurélie CANET, Gersende CARRION, Jean-Louis CECCANTI, Émilie CONSONNI, André DELVILLE, Jacques DEZÈRE, Philippe GAGNOT, Céline LE BORGNE, Chrystèle LEFÈVRE, Fabienne LHUISSIER, Michel LOUAZÉ, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU

Étaient absents excusés :

Jean COCHIN
Michel LUILLIER
Jean-Louis LE GOFF
Isabelle CHAUVIÈRE,
Christelle GUIBERT
Marie NICOLAS
Cécile PLET-ROL-TANGUY
Cécile PÉAN donne procuration à M. Guillaume TERTEREAU

Secrétaire : Aurélie CANET

Aucune observation sur le compte-rendu du 7 janvier 2020, il est adopté à l’unanimité.

1° - TARIFICATION LOCATION BALAYEUSE :

La balayeuse a été réservée par la Commune de Nogent-le-Bernard avec notre chauffeur. Les Services Techniques de Nogent possédant du carburant, le plein a été fait directement chez eux.

C’est pourquoi, nous vous proposons de louer la balayeuse de la façon suivante :

⇒ **Tarification horaire :** 70 €/ heures (*personnel, maintenance,...*)

⇒ **Carburant :** Le véhicule partira le plein fait.

- Soit la Commune emprunteuse fournira le carburant,
- Soit nous irons faire le plein en station (*cumul des tickets*) et la Commune emprunteuse nous remboursera.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir entendu M. LEFEBVRE expliquant le fonctionnement de ce prêt de véhicule, déplacement compris, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le tarif proposé soit 70 €/heure hors frais de carburant.

2° - COURRIER :

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire a lu en séance le courrier reçu d'un couple d'administrés faisant part de deux souhaits :

Le premier, celui de faire enfouir la ligne à haute tension qui traverse leur terrain, terrain qu'ils souhaitent aménager en « jardin à la française ».

Le deuxième, devenir propriétaire du fossé qui traverse leurs parcelles afin de pouvoir les réunir en une seule.

M. LEFEBVRE indique qu'un courrier sera envoyé au Département à qui il appartient d'enfouir les réseaux. S'agissant d'un site classé, certaines démarches seront nécessaires autant pour obtenir des subventions que pour la réalisation du projet.

Pour le deuxième sujet, le fossé étant un collecteur, pas de rétrocession possible, il sera conservé par la Commune.

3° - CESSION CHEMIN RURAL :

Le propriétaire des parcelles ZN n° 41 et ZN n° 42 souhaite acquérir le chemin rural desservant son champ (voir plan joint).

Il faut l'avis du Conseil Municipal pour pouvoir lancer la procédure (enquête publique)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Jean-François GUÉRIN souhaite devenir propriétaire du chemin rural desservant ses parcelles.

Étant le seul usager de ce chemin, le Conseil Municipal accepte la cession et autorise M. LEFEBVRE, Maire, a lancé la procédure d'enquête publique.

4° - FUSION EHPAD MAROLLES-LES-BRAULTS, NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS ET NOGENTLE-BERNARD :

M. LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe de fusion des trois EHPAD au 1^{er} janvier 2021.

Cette fusion a déjà été votée par les trois Conseils Municipaux pour une fusion en deux temps :

- Au 1^{er} janvier 2020 Marolles-les-Braults – Neufchâtel-en-Saosnois,
- Au 1^{er} janvier 2021 Marolles-les-Braults – Neufchâtel-en-Saosnois – Nogent-le-Bernard

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE redonne les différents axes de cette fusion.

Le choix a été fait de fusionner les 3 EHPAD afin de contrer la possibilité de rattachement de ces EHPAD aux centres hospitaliers. Les Maires des trois communes concernées se sont battus contre l'avis de département qui ne souhaite pas un prix identique sur les 3 EHPAD.

Faux problème puisqu'une gestion avec trois budgets annexes se révèle possible.

Une délibération avait déjà été prise pour une fusion de Marolles-les-Braults et Neufchâtel-en-Saosnois au 1^{er} janvier 2020 et Nogent-le-Bernard au 1^{er} janvier 2021, mais il a fallu attendre le départ à la retraite de M. BOËT pour pouvoir recruter un nouveau directeur ainsi qu'une nouvelle adjointe.

M. LEFEBVRE indique que deux audits vont être réalisés, l'un sur les finances afin de réunir les différents budgets, l'autre sur les ressources humaines.

Il insiste sur le fait que les anciens salariés resteront dans leur EHPAD de départ et que s'ils le souhaitent ils pourront être affectés dans un autre EHPAD.

Seuls les nouveaux salariés seront recrutés avec polyvalence de secteurs.

M. BOULARD signale qu'un rapprochement existait déjà pour deux de ces EHPAD. M. LEFEBVRE indique qu'un directeur commun existait pour Marolles-les-Braults et Neufchâtel-en-Saosnois mais avec deux budgets différents.

Après avoir entendu les explications de M. LEFEBVRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter la fusion des EHPAD de Marolles-les-Braults, Neufchâtel-en-Saosnois et Nogent-le-Bernard au 1^{er} janvier 2021.

5° - OUVERTURE DE CRÉDITS – BUDGET 2020 :

Montant total : 42 276,99 €

- Voirie parking auto-partage :	27 243,63 €	} Reliquat factures
- Illuminations :	4 053,73 €	
- Salle Jean-de-la-Fontaine :	3 057,00 €	
- École Maternelle :	937,43 €	
- SEGILOG (<i>Berger Levrault</i>) Logiciel :	5 670,00 €	
- CITEOS : <i>candélabres</i>	1 315,20 €	

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE détaille les différentes ouvertures de crédits, le Conseil Municipal n'ayant aucune observation, elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

6° - SUBVENTIONS D.E.T.R. (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) – F.S.I.L. (*Fonds De Soutien à l'Investissement Local*) :

Pour le montage des dossiers, il nous faut des devis.

Projets :

- Extension du mur d'escalade (2019)
- Réfection parking Salle Jean-de-la-Fontaine (salle B)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les demandes de DETR devant être déposées avant le 29 février 2020, nous vous proposons le choix suivant :

- ⇒ L'extension du mur d'escalade,
- ⇒ La réfection du parking de la Salle Jean-de-la-Fontaine (côté salle B)

M. LEFEBVRE demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire d'autres propositions. Aucune demande, le choix est fait de demander :

Rang n° 1 : La réfection du parking de la Salle Jean-de-la-Fontaine,
Rang n° 2 : L'extension du mur d'escalade

M. LEFEBVRE est autorisé à déposer les demandes et à signer les actes correspondants.

7° - AMENDES DE POLICES :

Priorité aux projets < 100 000 €
Subvention de 30 % maximum des travaux HT

⇒ Amélioration de la sécurité et la circulation routière en agglomération.

Proposition : Lotissement « Résidence des Pommes d'Amour »

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les demandes pour la subvention au titre des amendes de police doivent quant à elles, être déposées pour le début avril. Nous vous proposons d'inscrire la voirie de la résidence des Pommes d'Amour.

Le Conseil Municipal accepte ce choix à l'unanimité. M. LEFEBVRE est autorisé à déposer la demande et à signer les actes correspondants.

8° - COMPTES-ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2019 :

- Commune,
- Assainissement,
- Lotissement « Le Petit Clos »

Les comptes n'étant pas finalisés, nous vous communiquerons les documents avant le Conseil.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Philippe GAGNOT, doyen de la séance, présente les différents comptes administratifs :

- ◆ Commune,
- ◆ Assainissement,
- ◆ Lotissement « Le Petit Clos »

Compte Administratif Commune

Pas de question particulière sur les comptes, Mme CARRION souhaite savoir pourquoi sur l'article 70688 (*Compte en Recettes*) le montant encaissé est beaucoup plus important que les prévisions budgétaires.

Suite....

Réponse : Ce compte prend en charge tous les encaissements du Centre Municipal de Santé. Lors du budget 2019, nous n'avions aucune vision sur le nombre de patients et donc sur les sommes à encaisser.

M. LEFEBVRE en profite pour faire le bilan de fin d'année du Centre Municipal de Santé, en négatif (70 000 €) sachant qu'un de nos médecins a été payé trois mois sans aucune rentrée d'argent. En comparaison le service de cantine fait apparaître un résultat négatif de 50 000 €.

Il tient également à faire taire les rumeurs qui courent sur la Commune de Marolles-les-Braults par lesquelles il n'y aurait plus d'argent en caisse.

Solde de l'exercice 2019 et résultats qui en découlent.

Résultat 2019 de fonctionnement : Solde positif de 501 852,93 €

Résultat 2019 en investissement : Solde positif de 8 932,05 €

Les résultats de clôture 2019 (après reprise des résultats de 2018 qui étaient en investissement de - 551 744,30 € et en fonctionnement de 2 098 891,72 €) sont :

Investissement : - 542 812,25 €

Fonctionnement : + 2 285 330,84 €

Soit un résultat positif de : 1 742 518,59 €

L'affectation du résultat après prise en charge des restes à réaliser (dépenses de 376 955,67 € et recettes de 200 891,00 €) se répartira comme suit :

Investissement - dépenses :

Article 001 « Solde d'exécution » 542 812,25 €

Article 23 (restes à réaliser) 376 955,67 € (dépenses constatées en 2019)

Investissement – recettes :

Article 13 « Subventions » 200 891,00 € (recettes constatées en 2019)

Article 1068 718 876,92 € (somme des dépenses d'investissement – sommes des recettes)

Fonctionnement – recettes :

Article 002 « Excédent réel de fonctionnement » : 1 566 453,92 €

{Résultat de clôture 2019 de 2 285 330,84 € - 718 876,92 (article 1068)}

Par comparaison en 2013, l'excédent réel de fonctionnement après affectation des résultats était de : 1 873 880,12 €.

Résultat inférieur en 2019 de 300 000 € sachant que la Commune a investi en 6 ans : 8 000 000 € soit environ 1 300 000 €/an sans compter les travaux réalisés par notre équipe technique.

M. Philippe GAGNOT pose la question de l'endettement de la Commune.

M. LEFEBVRE ayant étudié la question lui indique que les annuités remboursées, en 2013 étaient de 205 484,19 € (intérêts de 37 380,47 € + remboursement de capital de 168 103,72 €). En 2019, elles sont de 173 529,39 € (intérêts de 25 134,99 € + remboursement de capital de 148 394,40 €).

Nous avons donc fait beaucoup d'investissements sans pour autant endetter la Commune. Les taux particulièrement bas permettent d'emprunter sans trop s'endetter avec des remboursements pratiquement à prix coûtant.

Suite...

M. Philippe GAGNOT présente les comptes administratifs de l'assainissement et du lotissement « Le Petit Clos » qui n'amènent aucune observation.

Compte Administratif Assainissement

Solde de l'exercice 2019 :

En exploitation : - 7 701,96 €

En investissement : - 90 900,76 €

Résultat de clôture après prise en charge des résultats de l'année 2018 :

En recettes d'exploitation « Article 002 » : + 110 970,80 €

En recettes d'investissement « Article 001 » : + 155 141,14 €

Compte Administratif Lotissement « Le Petit Clos »

Solde de l'exercice 2019 :

En fonctionnement : - 24 291,91 €

En investissement : + 47 663,93 €

Résultat de clôture après prise en charge des résultats de l'année 2018 :

En Recettes de fonctionnement « Article 002 » : + 87 128,97 €

En dépenses d'investissement « Article 001 » : - 29 399,54 €

Le Conseil Municipal après avoir constaté les résultats positifs des différents comptes administratifs, M. LEFEBVRE, Maire, sort de la salle pour le vote des trois comptes.

M. Philippe GAGNOT procède aux votes comptes par comptes.

Compte Administratif Commune	⇒	approuvé à l'unanimité,
Compte Administratif Assainissement	⇒	approuvé à l'unanimité,
Compte Administratif lotissement « Le Petit Clos »	⇒	approuvé à l'unanimité.

M. LEFEBVRE rentre et remercie le Conseil Municipal pour son vote.

Comptes de Gestion 2019

Les comptes de gestion sont le reflet des comptes administratifs de la Commune côté Trésor Public. Les chiffres étant identiques, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2019.

9° - QUESTIONS DIVERSES :

☐ - **Continuant sur les rumeurs, M. LEFEBVRE informe que conformément aux délégations données par le Conseil Municipal au début du mandat, le Maire est autorisé à signer des devis jusqu'à 100 000 €/opération sans demander l'avis du Conseil Municipal.**

M. LEFEBVRE a toujours fait le choix d'informer le Conseil Municipal des dépenses exceptionnelles mais certaines décisions doivent être prises dans l'urgence pour une prise en charge rapide.

Il a donc fait le choix de signer deux devis, de sa propre initiative.

↳ Le premier pour l'acquisition d'un véhicule neuf suite au vol en novembre dernier du camion servant aux espaces verts et possédant une benne amovible. Camion acheté chez « Renault » avec une forte remise, délai pour la livraison juin 2020 (coût : environ 36 000 € déduction faite du remboursement pour le camion volé 7 000 € et de la remise de 15 000 €).

Le véhicule sera équipé d'un boîtier pour une géolocalisation avec système d'alarme si sortie du périmètre autorisé.

M. LEFEBVRE a opté pour l'acquisition d'un véhicule neuf, chose rarement faite sur les véhicules de nos ateliers.

M. Francis BELLUAU précise que l'expérience n'a pas été concluante pour la balayeuse achetée d'occasion en 2018.

↳ Le deuxième pour l'acquisition de tuyaux, suite à la demande d'une assistante maternelle de la route de Bonnétable qui emprunte cette route, afin de sécuriser les piétons entre le boulevard de la gare et les ateliers municipaux, de la même manière que l'on a sécurisé, la route de Dangeul et la route de Saint-Aignan. (6 000 € de tuyaux auquel il faudra ajouter la location de la pelle).

M. Philippe GAGNOT demande s'il ne serait pas judicieux de mettre un drain pour évacuer l'eau en cas de fortes pluies, la question sera étudiée mais la pente n'a pas l'air dans le bon sens. Des cailloux seront mis dans la tranchée pour un meilleur drainage, la voirie sera découpée proprement.

☐ - **Futures Élections Municipales les 15 et 22 mars 2020 :**

Les membres du Conseil Municipal s'inscrivent sur le planning.

☐ - **Véhicules électriques :**

M. Christian JONCHERAY explique que certains problèmes sont apparus pour utiliser la plateforme « Mouv'ngo » pour tous renseignements contacter le 01.86.86.85.85

M. Christian JONCHERAY se propose de faire découvrir les véhicules aux usagers sur différentes plages horaires et différentes journées. N'hésitez pas à venir vous renseigner et à venir tester. Toute aide sera la bienvenue.

☐ - **Animations à venir pour 2020 :**

- *Le 9 mai 2020 : Course Cycliste « La Patriote de Bonnétable ».* Pas de demande de subvention pour cette année, car organisation du Championnat Régional avec animations et venue d'environ 80 camping-cars en 2021.

- *Le 11 mai 2020* : Le raid « Handi'valild » qui reliera Rouen à La Rochelle en passant par Le Mans ; Marolles-les-Braults entre 6 h 30 et 10 h 00 pour une pause Place Coutard pour la logistique et l'accueil.

Équipes de 4 personnes dont deux avec un handicap.

- *Le 31 mai 2020* : La Roue Cornélienne, passage par groupes sur la Commune

- **Mme Chantal MOISI souhaite connaître l'utilité du bassin d'orage au lotissement « Le Petit Clos ».**

Chaque habitation a bénéficié d'une cuve de récupération d'eau de pluie dont le trop plein se vide dans le bassin.